

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 7 octobre 2019

20 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 6 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM – procuration à monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT – procuration à madame Claude VALTAT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1

Madame Audrey BENTZ
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT
Monsieur Henri GARRIC – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND – procuration à monsieur Frédéric DEBEAUFORT

Membre représentant le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :

Madame Francine CHOPARD

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à monsieur Jean-François GIRET

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers
Monsieur Syméon GRAVEL

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Pascale HAAG – procuration à madame Laure LUCHEZ
Madame Laure LUCHEZ

Invités permanents :

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de l'académie de Dijon
Madame Claire CACHIA, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du CIPE
Madame Lucie CORBIN, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département MEEF
Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPE
Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE
Madame Dorianne LÉOTHAUD, responsable du site MEEF de Dijon
Monsieur Julien MARLOT, responsable du SIESR de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Invité à titre consultatif :

Monsieur Fabien BEN, IA-DASEN de Saône-et-Loire

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2019
2 – Informations de rentrée (effectifs, réforme, campagne d'emplois 2020)
3 – Évolutions statutaires
4 – Bilan d'étape budget 2019
5 – Questions financières et réglementaires :
- convention d'accueil de stagiaires (lycée Gustave Eiffel)
 - convention de partenariat avec la GMF
 - Convention de coopération avec l'université de Volgograd (Russie)
- 6 – Questions diverses



Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du Conseil de l'Institut, ouvre la séance à 10h du premier Conseil de l'Institut qui succède au Conseil de l'École suite au changement de dénomination de l'ESPE en INSPE, en saluant les membres du conseil et madame Nathalie ALBERT-MORETTI, nouvelle rectrice de l'académie de Dijon.

Avant de présenter le premier point à l'ordre du jour, le président du conseil de l'institut laisse la parole à madame Elsa LANG RIPERT qui informe le conseil de la démission de madame Catherine CAILLE-CATIN de son poste de directrice de l'INSPE de l'université de Franche-Comté (UFC) au 30 septembre 2019. Elle donne ensuite lecture du message de remerciement qu'elle a tenu à adresser aux membres du conseil.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur, monsieur Sylvain ROUSSEY est l'administrateur provisoire de l'INSPE de l'UFC.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2019

L'adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2019 est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Informations de rentrée

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à madame Elsa LANG RIPERT pour porter à la connaissance des membres du conseil plusieurs informations concernant la rentrée s'articulant autour de quatre points :

- **le déroulement de la rentrée** : la rentrée s'est bien passée dans l'ensemble. Le département Denis Diderot a vécu une rentrée compliquée du fait de l'absence pour raisons de santé de la gestionnaire de scolarité et de la directrice de Diderot. Cependant, avec la mobilisation de tous les personnels, la rentrée a pu se dérouler sans heurts majeurs.
- **les effectifs** : les effectifs (en présentiel) diminuent notablement et passent de 1 900 inscrits à 1 700. À noter que ce chiffre n'est pas tout à fait définitif car la période d'inscription n'est pas encore terminée. Cette baisse est surtout concentrée dans le département MEEF, et principalement dans le premier degré qui voit ses effectifs diminuer de 22 %.
Madame Elsa LANG RIPERT rajoute à cette constatation que cette baisse entraîne pour l'INSPE une problématique de ressources humaines avec des titulaires de l'uB qui ont du mal à compléter leurs services et des AFA et vacataires à qui l'on ne peut confier des heures d'enseignement.
La baisse des étudiants fonctionnaires stagiaires étant significative en Saône-et-Loire, monsieur Fabien BEN indique comme cause une conjonction de facteurs (une diminution des départs en retraite par rapport à l'année précédente, un afflux important de stagiaires de la session antérieure et une balance d'emplois excédentaire).
- **la campagne d'emplois** : la directrice de l'INSPE rappelle l'historique depuis avril ayant conduit à l'octroi fin juillet d'un poste de maître de conférences (MCF) en 70^{ème} section et d'un poste de PRAG pour le département MEEF.
Ce résultat a été obtenu après des échanges avec monsieur Frédéric DEBEAUFORT, la première décision d'attribution de postes par la gouvernance de l'uB (un poste de PRAG et un contractuel) ayant été jugée non pertinente au regard des besoins exprimés en DOM par la directrice de l'INSPE. Les profils de postes ont dû être remontés pour le 3 septembre. Le profil du poste de PRAG a été plus problématique à arrêter que celui du poste de MCF. En effet, en raison de la réforme en cours, il était compliqué de se positionner sur un poste en disciplinaire. Un enseignant spécialisé en EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) et CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) ayant annoncé son départ en retraite pour juin 2021, un autre partant dès ce mois de mars, il a été décidé de demander un poste profilé EBEP.
Madame Lucie CORBIN indique que ce choix correspond aux axes forts de la réforme voulue par le ministère et précise que le poste sera implanté à Dijon mais qu'il a été stipulé sur le profil de poste que la personne devra se déplacer sur les différents sites départementaux.
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT apporte plusieurs précisions concernant le dialogue d'objectifs et de moyens (DOM). Entre le début et la fin de la campagne des DOM, la vision du budget pour l'année 2020 s'est affinée ce qui a permis une attribution des postes plus rationnelle en fin de campagne. Concernant le retour des profils de postes au 3 septembre, cette demande est faite en

raison d'un débat d'orientation de la campagne d'emplois en conseil d'administration de l'uB début septembre. Mais les profils détaillés ne sont pas figés et peuvent évoluer jusqu'à mi-octobre.

Face à l'inquiétude des critères utilisés pour le DOM, monsieur Frédéric DEBEAUFORT insiste sur le fait qu'il s'agit d'indicateurs purement quantitatifs qui sont intégrés à une réflexion globale comme d'autres éléments (ex : spécificité des sites, demandes des laboratoires ...).

Concernant la campagne BIATSS, monsieur Gracian DIDIER informe le conseil qu'un concours administratif sera ouvert pour la rentrée prochaine en raison du nombre important de postes vacants, essentiellement à la scolarité.

- **la réforme de la formation initiale** : Madame Elsa LANG RIPERT signale aux membres du conseil que plusieurs textes sont parus au JO :
 - deux arrêtés, en date du 28 mai, le premier modifiant les formations des masters MEEF et le second fixant les modalités de formation initiale de certains personnels. La directrice de l'INSPE précise que ces deux textes n'apportent pas de modifications fondamentales, et qu'un nouvel arrêté paraîtra en fin d'année prochaine.
 - la loi pour une école de la confiance parue au JO du 28 juillet 2019 implique le changement de nom de l'ESPE en INSPE, l'introduction d'un référentiel de formation et la modification des modalités de désignation des directeurs des INSPE. Ce dernier point est précisé dans le décret du 30 août 2019 paru au JO du 1^{er} septembre 2019.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que l'objectif principal de la réforme est d'homogénéiser l'offre de formation avec un continuum renouvelé entre formation initiale rénovée et formation continuée.

Le référentiel de formation s'intitulant « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle », introduit par la loi pour une école de la confiance, se divise en trois champs : les compétences travaillées pendant le master, la ventilation du temps global de formation et les objectifs, les axes et les attendus de la formation initiale. Ce dernier champ se scinde en trois parties dans lesquelles sont réparties les compétences du référentiel métier :

- le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale,
- un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages,
- le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement.

À partir des compétences ainsi définies et réparties, la ventilation du temps global de formation est déclinée, dont 800 heures d'enseignement s'articulant autour des enseignements en présentiel, des enseignements à distance, des enseignements mobilisant des outils numériques, des séquences d'observation et de mise en situation professionnelle distinctes des périodes de stages et des projets de recherche individuels ou collectifs.

Cette ventilation est précisée en terme de volumétrie horaire pour les 1^{er} degré, 2nd degré et CPE sur différents postes (disciplinaire, stratégie d'enseignement et d'apprentissage...).

Madame Elsa LANG RIPERT indique que les maquettes actuelles du 2nd degré sont très proches dans la volumétrie de celle indiquée dans le référentiel, mais que c'est moins le cas pour le 1^{er} degré.

Les compétences attendues en fin de formation initiale sont exprimées en niveau de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.

Le référentiel prévoit également des prérequis à l'entrée en M1 et des stages en M1 et M2. Madame Elsa LANG RIPERT précise que le concours, dont l'étendue de la rénovation n'est pas encore connue, devrait être placé en M2.

La directrice de l'INSPE indique que des problématiques très concrètes vont se poser concernant le calendrier à venir (nouvelle maquette à remonter au plus tard au mois de juin 2020), la capacité d'accueil en M1 MEEF, l'accréditation (dont le cadre n'est pas encore connu) et les années de transition. Pour ce dernier point, madame Elsa LANG RIPERT présente le tableau joint en annexe 1 et expose les différentes problématiques à venir dont :

- la capacité d'accueil en M1 ; l'effectif global pourrait dépendre de la capacité à mettre en stage à tiers temps en M2 en 2021-2022 en décomptant les lauréats du concours de 2021)
- la présence de deux types de stagiaires après les deux années de transition, ceux qui sont passés par un master MEEF et ceux qui ne sont pas passés par ce master mais qui ont obtenu le concours avec un autre master. Après l'intervention de monsieur Norbert PERROT se demandant si ce problème ne sera pas à la marge, madame Elsa LANG RIPERT indique que ça ne sera sans doute pas le cas car cette année, 50 % des stagiaires ont déjà un autre master.

En l'absence de certaines données (stages à tiers temps pour tous les M2 ? ...), la directrice de l'INSPE indique qu'il n'est pas possible de déterminer dès à présent la capacité d'accueil en master MEEF pour la rentrée 2021.

Monsieur Norbert PERROT pour clôturer ce dernier point indique que le nouveau concours, qui devrait être défini rapidement, devrait se baser sur les compétences à enseigner.

3 – Évolutions statutaires

5

Pour la présentation des modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur de l'INSPE, le président du conseil de l'institut laisse la parole à monsieur Gracian DIDIER. Le responsable administratif de l'INSPE reprend les différentes modifications qui ont été apportées pour mettre les deux documents en adéquation avec les textes législatifs et réglementaires.

Madame Elsa LANG RIPERT revient en détail sur la nouvelle procédure de nomination du directeur d'un INSPE (procédure définie dans les articles D721-9 à D721-11 du code de l'éducation).

Les statuts et le règlement intérieur de l'INSPE ainsi modifiés sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 – Bilan d'étape budget 2019

La présentation du bilan d'étape du budget 2019 est assurée par monsieur Gracian DIDIER (tableau joint en annexe 2).

Il précise que le taux d'exécution du budget global est 93 % ce qui est normal à quelques semaines de la fin de l'exercice.

Madame Elsa LANG RIPERT informe la conseil qu'une demande de financement exceptionnelle va être adressée à l'uB en raison du changement de signalétique entraîné par la nouvelle dénomination de l'institut.

Monsieur Gracian DIDIER explicite les quelques taux d'exécution relativement bas dans certaines lignes budgétaires. Il avance principalement deux motifs.

- soit des factures importantes qui n'ont pas encore été intégrées dans le budget (affranchissement ...),
- soit des dépenses en masse salariale pour des recrutements effectués pour le dernier trimestre de l'année civile.

Monsieur Gracian DIDIER explique que les quelques taux d'exécution supérieur à 100 % sont dus à la non prise en compte de certaines recettes (restauration, prêt de salles) qui seront perçues avant la fin de l'année civile.

En tout état de cause, Monsieur Gracian DIDIER indique que le taux d'exécution global devrait avoisiner les 100 % à la fin de l'exercice.

La seule interrogation concerne l'enseignement à distance, dont le budget est repris depuis cette année par la composante, qui pourrait présenter une balance excédentaire relativement importante. La principale inconnue étant les recettes qui seront apportées par les inscriptions en cette fin d'année.

Suite à l'annonce du rejet par la Région d'un appel à projets sur l'innovation numérique porté par l'INSPE, madame Francine CHOPARD, représentant le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, demande à la directrice de l'INSPE si elle a connaissance des raisons de ce refus.

Madame Elsa LANG-RIPERT indique que l'appel à projets n'a pas été jugé assez innovant. Si l'existence d'un barème pour le classement est connue, les indicateurs précis n'ont pas été communiqués.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT porte à la connaissance du conseil que seuls les trois plus gros appels à projets ont été retenus, et en tire comme conséquence la nécessité de regrouper des demandes ayant des objectifs ou des besoins matériels communs.

6

5 – Questions financières et réglementaires

- convention d'accueil de stagiaires (lycée Gustave Eiffel)
- convention de partenariat avec la GMF
- convention de coopération avec l'université de Volgograd (Russie)

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à monsieur Gracian DIDIER pour présenter les 3 conventions soumises ce jour au vote du conseil de l'institut.

La première consiste en un renouvellement d'une convention annuelle passée avec le lycée Gustave Eiffel qui permet aux étudiants du parcours SVT de pratiquer au sein de l'établissement Eiffel contre une contribution financière de 800 € (dont 500 € à la charge de l'INSPE).

La seconde convention lie l'INSPE avec la GMF qui verse à l'institut 1 700 €.

La troisième contractualise des échanges entre des étudiants français et russes.

Les trois conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6 – Questions diverses

Deux points sont présentés par monsieur Gracian DIDIER et soumis au vote aux membres du conseil.

- deux accords de partenariat avec « Mahidol University » en Thaïlande et university « Mohammed VI Polytechnique » au Maroc dans le cadre des stages prévus en master PIECE.
Ces deux conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.
- Désignation de monsieur Vincent MARTIN en qualité d'assistant de prévention sur le site de Mâcon.
Cette mesure est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h55 tout en informant les membres du Conseil de l'Institut de la date de la prochaine séance qui aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à 9h30.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT



ANNEXE 1

		2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
M1	stage				
	formation	<p>CONCOURS 2021</p> <p>Nouvelle maquette</p> <p>Observation et pratique accompagnée 4 à 6 semaines</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>Observation et pratique accompagnée 4 à 6 semaines</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>Observation et pratique accompagnée 4 à 6 semaines</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>Observation et pratique accompagnée 4 à 6 semaines</p>
M2	stage	<p>Ancienne maquette</p> <p>- Etu. en pratique accompagnée (2 fois 21 jours) pour les non lauréats aux concours 20</p> <p>- EFS en responsabilité à mi-temps (pour les lauréats concours 20)</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>- EAlt en responsabilité 1/3 temps ou Etu. en pratique accompagnée (pour les non lauréats concours 21)</p> <p>- EFS en responsabilité à mi-temps (pour les lauréats concours 21)</p> <p>CONCOURS 2022</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>- EAlt en responsabilité 1/3 temps ou Etu. en pratique accompagnée</p> <p>CONCOURS 2023</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>- EAlt en responsabilité 1/3 temps ou Etu. en pratique accompagnée</p> <p>CONCOURS 2024</p>
	formation	<p>Ancienne maquette DU MEEFA</p> <p>- EFS en responsabilité à mi-temps (sortants concours 20 et diplômés MEEF)</p>	<p>Ancienne maquette DU MEEFA</p> <p>- EFS en responsabilité à mi-temps (sortants concours 21 et diplômés MEEF)</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>- FS en responsabilité (100% avec petit temps de décharge pour formation ?) pour lauréats concours 22 et diplômés MEEF</p> <p>- EFS en responsabilité (mi-temps ?) pour lauréats concours 22 et diplômés autres que MEEF</p>	<p>Nouvelle maquette</p> <p>- FS en responsabilité (100% avec petit temps de décharge pour formation ?) pour lauréats concours 23 et diplômés MEEF</p> <p>- EFS en responsabilité (mi-temps ?) pour lauréats concours 23 et diplômés autres que MEEF</p>
DU	stage				
	formation				

EFs : étudiant fonctionnaire stagiaire / EAlt : étudiant alternant/ Etu : étudiant/ FS : fonctionnaire stagiaire

ANNEXE 2

Suivi de l'exécution du budget INSPÉ au 1er octobre 2019

	recettes prévisionnelles non exécutées	Solde après BRT et ajustements	Dépenses engagées	Disponibilité	Taux d'exécution en %
Services centraux	Communication	0 880 €	5 470 €	1 390 €	80%
	Relations Internationales	1 313 €	918 €	394 €	70%
	Recherche pilotage	11 897 €	5 089 €	5 988 €	49%
	Recherche Masse Salariale	7 760 €	2 591 €	5 169 €	33%
	Pilotage SC ESPE	21 336 €	12 733 €	8 603 €	60%
	Bourses de stages à l'étranger	7 500 €	0 910 €	580 €	92%
	GESTI	6 086 €	4 983 €	1 672 €	75%
	Innovation numérique	20 571 €	17 817 €	2 754 €	87%
	Innovation numérique Investissement	10 000 €	3 837 €	6 163 €	38%
	Culture	6 700 €	4 283 €	2 477 €	63%
Formation Continue (SEFCA)	Réservoir (taxe apprentissage)	500 €	0 €	500 €	0%
	SEFCA DIDEROT	19 303 €	18 213 €	1 090 €	94%
	SEFCA SCES DE L'EDUCATION	820 €	461 €	459 €	50%
	SEFCA MEEF	20 458 €	15 343 €	5 115 €	75%
	SEFCA DU MACON	4 610 €	0 €	4 610 €	0%
Charge d'enseignement	Moyens enseignants	108 731 €	108 731 €	0 €	100%
Dépt. Sciences de l'éducation	Pilotage + Pédagogie	9 500 €	7 727 €	1 773 €	81%
	MEEF Pilotage (missions + achats)	24 639 €	24 753 €	-115 €	100%
Dépt. MEEF	Site de Dijon	-29 000 €	198 129 €	-7 423 €	104%
	Site de Nevers	-45 968 €	164 451 €	-7 018 €	104%
	Site de Mâcon	-23 044 €	95 077 €	-4 896 €	105%
	Site d'Auxerre	-289 €	89 193 €	8 891 €	91%
Dépt DIDEROT	Site de Chalon	6 000 €	2 640 €	3 360 €	44%
	Pilotage + Pédagogie	13 111 €	12 607 €	504 €	96%
Dépt CIPE	Pilotage	3 400 €	3 226 €	175 €	95%
	Masse salariale CIPE	52 800 €	38 000 €	16 800 €	68%
Laboratoire IREDDU	Pilotage	13 541 €	10 790 €	2 751 €	80%
	Masse Salariale	13 000 €	13 000 €	0 €	100%
Enseignement à distance	Pilotage	-41 511 €	7 488 €	10 890 €	31%
	Total	-139 812 €	947 003 €	874 949 €	67 056 €